DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 34bis

AUTORISATION DE SOUSCRIPTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE EN 2019

Le 18 décembre 2018, lors du vote du rapport n° 5 sur le Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal a, comme chaque année, été autorisé à souscrire une ligne de trésorerie en complément du produit de type "crédit long terme renouvelable" dans le cadre du dispositif de gestion de trésorerie.
Chaque année, le plafond de souscription est fixé à 15 million d'euros.

Cependant une erreur matérielle a été commise dans la délibération n°5 du 18 décembre 2018. En effet, une virgule a été insérée par erreur, fixant le plafond de souscription de la ligne de trésorerie à 1,5 millions d'euros au lieu de 15 millions d'euros. Cette erreur n'a pas été décelée, les consultations pour renouveler la ligne de trésorerie ont été engagées pour un besoin de 15 millions d'euros et la signature du contrat doit intervenir très rapidement. Les besoins de la Collectivité ne pouvant pas être couverts au vu de la rédaction erronée, il est urgent de procéder à la correction du plafond pour permettre la continuité de la gestion financière de la Collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 15 M€, en complément du produit de type "crédit long terme renouvelable" dans le cadre du dispositif de gestion de trésorerie.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la présentation en urgence de ce rapport.

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 SEP. 2019

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN